FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'entente économique Franco-Belge est-elle possible ?

Oui, à condition d'aborder le problème franchement, de part et d'autre. ::: :::

La presse belge ayant publié des critiques très vives concernant les effets du tarif douanier français sur les exportations belges, nous avons estimé de notre devoir de mettre les choses au point pour éviter tout malentendu, qui aurait certainement eu pour conséquence d'altérer les bonnes relations qui existent entre la France et la Belgique.

Nous avons donc adressé une lettre aux principaux journaux belges, en leur demandant de donner, en regard des statistiques publiées pour l'année 1921, comparativement à 1920, les chiffres des exportations belges vers la France, pendant l'année 1913, année normale et prospère. Ces chiffres prouvent qu'en 1921, les achats de la France à la Belgique ont été plutôt supérieurs, malgré la crise mondiale, à ceux des belles années d'avant la guerre.

L'année 1920 a été extrêmement favorable aux exportations belges vers la France. Faire état des exportations de cette année exceptionnelle, pour nous dépendre, le jour où les affaires redeviennent normales, comme des adversaires de l'expansion économique de la Belgique, nous semble bien peu raisonnable. C'est pourquoi nous avons protesté en citant les chiffres de 1913.

Aux accusations de protectionnisme outrancier formulées contre notre pays, nous avons répondu en donnant les recettes douanières de la Belgique et de la France depuis l'armistice.

Les droits perçus par la France en 1913, représentaient 10 % de la valeur des importations globales. En 1921, le pourcentage n'est plus que de 8 %.

La Belgique, au contraire, par le jeu naturel de ses tarifs « ad valorem », a bénéficié immédiatement de la hausse des produits. Les recettes de 1921 ont été de 259 millions pour 18 millions de tonnes, alors qu'en 1913, elles n'avaient été que de 75 millions pour 23 millions de tonnes.

Nous avons cité quelques exemples saisissants de ces augmentations de droits, sur les plumes, les meubles, les tissus de soie, l'horlogerie, la bijouterie et les appareils photographiques. En moyenne, le coefficient d'augmentation dépasse 7 à 8. Pour certains il dépasse 20. La France avait surtout des droits spécifiques (en poids) qui ne tiraient aucun profit de l'augmentation de valeur des produits. C'est pourquoi elle a dû, la première, procéder à des réajustements, par l'application de coefficients qui, en moyenne, ont toujours été en-dessous de l'augmentation réelle des marchandises. En fait, depuis l'armistice, la France a diminué son tarif douanier, comparativement à la valeur.

La Fédération des constructeurs de Belgique a surtout protesté contre les coefficients français, malgré que ceux-ci ne constituent que la perception pure et simple, c'est-à-dire ceux qui correspondent, dans la grande majorité des cas, à l'augmentation de la valeur.

Cette Fédération s'est montrée hostile aux pourparlers entre la France et la Belgique, préoccupée en vue d'arriver à une entente économique entre les deux pays. Elle écrivit une lettre, rendue publique, demandant au gouvernement belge de n'engager la conversation qu'après revision du tarif douanier belge, laquelle revision aurait comporté, naturellement, une augmentation de droits sur les produits français. Si le gouvernement belge entrait dans cette voie ce serait déplorable à tous les points de vue.

Nous reconnaissons que les constructeurs belges souffrent des droits français, car leur industrie n'est plus dans les conditions de production à bon marché d'avant la guerre. Toutefois, dans l'ensemble, leurs exportations vers la France des machines et mécaniques n'est pas en décroissance.

La Chambre de Commerce française de Bruxelles, désireuse de voir bientôt se réaliser une entente économique, **la plus large possible**, entre la France et la Belgique, a fait entendre sa protestation justifiée, pour éviter les malentendus, les fausses interprétations, qui pourraient nuire à la conclusion d'un accord.

Nous souhaitons très ardemment que cette entente se réalise. Pour cela, il ne faut pas craindre de montrer la situation sous son véritable jour, et c'est pourquoi nous avons voulu éclairer l'opinion publique, tant en France qu'en Belgique.

DENIS BODDEN,

Président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles.

L'épilogue sanglant d'une haine de village

Un cultivateur a été victime d'une bataille à coups de fourche

Toulouse, 8 mai. — La haine au village est tenace et souvent se transmet de père en fils. Il en était ainsi au hameau de Larroque, près de Trespoux (Lot), où les familles Carrière et Crayssac ne pouvaient plus se rencontrer sans se quereller, à la suite d'une vieille histoire de chien de chasse.

Aujourd'hui, le fils Carrière, récemment libéré du service militaire, rencontra le fils Crayssac et se disputa avec lui. Les jeunes gens allaient en venir aux mains, quand leurs pères, attirés par le bruit de la querelle, intervinrent. Tout d'abord, ils s'invectivèrent, puis les coups succédèrent aux injures. La bataille fut terrible. La boîte crânienne littéralement défoncée par des coups de fourche, Crayssac père demeura étendu, râlant sur le chemin. L'opération du trépan étant jugée impossible, sa mort n'est plus qu'une question d'heures. Frédéric Carrière, accusé de ce meurtre, a été arrêté.

A LA CONFÉRENCE DE GÊNES

Les Russes vont répondre mais l'accord semble impossible

Des précisions sont données sur les déclarations de M. Lloyd George

Gênes, 9 mai. — La remise de la réponse russe au mémorandum des puissances, est imminente. Il se peut qu'elle ait lieu ce soir mais le texte n'en sera probablement publié que demain. Ce long document sera accompagné d'une lettre de M. Tchitcherine, qui résumera brièvement les résolutions russes et constituera une nouvelle affirmation de l'esprit de conciliation de la délégation des soviets.

« L'accord impossible »

Avant son départ pour Moscou, Ioffe a accordé un entretien à un collaborateur de la « Zeit ».

Les délégués russes, a-t-il dit, peuvent se déclarer satisfaits des résultats de la conférence de Gênes, car nous ne pouvions attendre davantage qu'un traité réglant nos rapports avec ceux des grandes puissances européennes. Nous n'avons jamais cru à une Entente générale. La pierre angulaire de la conférence est la question russe, mais l'on ne peut pas trouver, à Gênes, de solution. Il paraît impossible que la France cède. Il est de même impossible que nous cédions dans une question aussi importante pour nous. Cela est impossible théoriquement et pratiquement. Une Entente entre la France et la Russie sur cette question est irréalisable.

Ioffe ne sait pas combien de temps la conférence durera encore, mais il ne croit pas avoir l'occasion de retourner à Gênes.

Précisions anglaises

Au sujet des controverses soulevées par les déclarations de son correspondant à Gênes, le « Times » écrit :

La question est de savoir si M. Lloyd George, en discutant la décision prise par la France de soutenir la Belgique dans son refus de signer le memorandum aux Russes a, oui ou non, employé un langage destiné à suggérer un changement dans la direction entière de la politique européenne et a envisagé, dans le cas où la France n'accepterait pas de suivre la ligne de conduite choisie par lui, l'abandon de la politique d'une direction conjointe entre la France et la Grande-Bretagne, dans les affaires de l'Europe.

On n'ignore pas que le but poursuivi par M. Lloyd George à Gênes était la conclusion d'un accord général avec les bolchevistes et les Allemands. La récente décision du cabinet français a sérieusement mis en péril les moindres chances que comportait encore un tel accord.

Il était naturel qu'en s'entretenant avec M. Barthou au retour de ce dernier, M. Lloyd George ait exprimé ses sentiments à ce sujet. A-t-il laissé entendre à M. Barthou qu'il était déterminé à poursuivre la politique choisie par lui malgré la France, et au risque d'une rupture avec elle et que, ce faisant, il avait l'appui de l'opinion publique britannique ?

Notre correspondant maintient que ses déclarations sont exactes (en anglais : correctes).

D'autre part, M. Barthou a informé un journaliste britannique, M. Ward Price,— et le « Times » publie la déclaration de ce journaliste, déclaration qui a été vue et corrigée par M. Barthou lui-même, — que M. Lloyd George lui a dit, au cours de leur entrevue de samedi : « Nous en sommes arrivés au croisement des chemins ».

Le Conseil Suprême ne se réunira pas maintenant

M. Theunis, président du Conseil de Belgique, confirme un de nos confrères, est entièrement d'accord avec M. Poincaré pour qu'il n'y ait pas de Conseil suprême des alliés avant le 31 mai, c'est-à-dire avant que l'Allemagne ait officiellement répondu à la commission des réparations

Rentré à Paris, M. Millerand a conféré avec M. Poincaré

Paris, 9 mai. — Le Président de la République est rentré ce matin à Paris, à 9 heures 30.

Le Président de la République a reçu à 11 heures, la visite de M. Raymond Poincaré, président du Conseil, avec lequel il s'est longuement entretenu de la situation extérieure et notamment de l'état des travaux de la conférence de Gênes.

Une alliance germano-russe

RADEK EPOUSE « FRAULEIN » RATHENAU

C'est, annonce l' « Opinion », celui de Tobiach-Sobelson, dit Karl Radek, avec Mlle Rathenau, soeur du ministre des affaires étrangères d'Allemagne.

On lit, en effet, dans le « Novoie Vremia » du 23 avril :

Le prochain mariage de M. K. Radek, qui vient récemment d'obtenir son divorce avec sa femme, fait beaucoup de bruit dans les milieux politiques. Radek épouse la soeur de Rathenau, ministre des affaires étrangères en Allemagne. « Elle possède une immense fortune ». Radek a l'intention d'entreprendre, après le mariage, « un voyage autour du monde » et de visiter en premier lieu l'Amérique.

Duel au couteau entre amoureux

Un officier belge, mutilé de guerre, a été tué par son amie blessée

Un invalide de guerre, le lieutenant Joseph Botson, âgé de 35 ans, vivait à Louvain avec une femme divorcée, Emma Dumont.

Après avoir passé la soirée et une partie de la nuit dans les cafés, ils rentrèrent chez eux pris de boisson.

Au matin, une violente querelle s'éleva entre l'officier et sa compagne. Elle dégénéra en bataille et bientôt un véritable duel à coups de couteau s'engagea entre eux.

A un certain moment, Botson, atteint en pleine poitrine d'un coup de couteau, s'affaissa. Transporté à l'hôpital, il y succomba deux heures après.

Quant à la femme Dumont, elle a reçu une grave blessure à la cuisse. Elle a été écrouée à la prison.

Un drame de l'ivresse

UN DOUAISIEN A PROVOQUE LA MORT DE SON NEVEU

Hier, vers 10 heures 30 du soir, le docteur Flament, de Lambres, revenait de Férin, lorsque près du Pont du Moulin à Douai il aperçut une voiture qui arrivait à toute vitesse et qui, tout à coup, culbuta sur le côté de la route.

Le conducteur, qui avait été lancé dans le fossé, se releva, et prit la fuite à travers champs.

Le docteur Flament et quelques voisins voulurent relever le cheval et écarter la charrette renversée qui obstruait la chaussée. C'est alors qu'ils découvrirent le cadavre d'un enfant de dix ans, le petit Louis Enudde. Le pauvre gamin avait été tué net dans l'accident.

Son père, le chiffonnier Louis Enudde, qui survint peu après, expliqua par suites de quelles circonstances son fils se trouvait dans la voiture renversée. Son frère, Désiré Enudde, marchand de chiffons, demeurant à la porte d'Ocre, chemin des Blancs-Coulons, était venu chez lui pendant son absence, vers dix heures du soir.

Désiré Enudde, qui était en état d'ivresse, attela le cheval et fit monter avec lui dans la charrette son neveu, le petit Louis Enudde. Puis l'ivrogne lança à toute allure son attelage sur la route. C'est après avoir parcouru environ 500 mètres que l'équipage se retourna.

La gendarmerie de Douai a procédé à une enquête dans la matinée de mardi. Désiré Enudde a été arrêté sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

L'enfant muette de Cherbourg

Elle ne reconnaît pas ceux qui se croient ses parents

Cherbourg, 8 mai. — Deux paysans bretons, de Goas-al-Ludu, dans les montagnes d'Arrée, les époux Picard, ont cru reconnaître dans la photographie de la fillette trouvée abandonnée, rue Coypel, à Cherbourg, leur enfant, la petite Pauline, âgée de 2 ans, qui disparut mystérieusement le 6 avril dernier, alors qu'elle jouait dans la cour de la ferme paternelle.

M. et Mme Picard, qui prenaient le chemin de fer pour la première fois de leur existence, sont arrivés à Cherbourg et se sont fait conduire aussitôt à l'hospice où la fillette trouvée rue Coypel est momentanément hospitalisée.

On les mit en présence de l'enfant. Mais celle-ci ne manifesta aucun sentiment de joie ou de surprise en les voyant. Aucune parole ne sortit de ses lèvres. La fillette, depuis son hospitalisation, n'a pas prononcé un seul mot, ce qui fait penser aux médecins qu'elle est muette.

M. et Mme Picard lui parlèrent en breton. Elle parut ne pas comprendre et regarda avec étonnement les deux paysans de la vieille Armorique.

On conçoit l'étonnement de ceux-ci.

— Cependant, c'est bien notre enfant, déclarèrent-ils. Nous la reconnaissons, quoiqu'elle soit un peu amaigrie. Pourtant, là-bas, chez nous, elle babillait sans arrêt et comprenait admirablement le breton, langue que nous parlons exclusivement dans nos montagnes, et qu'elle commençait déjà elle-même à parler.

Pendant toute la journée, M. et Mme Picard restèrent auprès de la fillette, lui parlant sans cesse. Mais, tout en restant avec eux gentille, riante et caressante ainsi qu'elle l'est indifféremment avec tout le personnel de l'hospice, l'enfant ne montra aucun signe permettant de croire qu'elle reconnaissait ses parents et resta muette.

Et l'administration se trouve bien embarrassée.

On songe à confier la petite fille aux époux Picard, qui l'emmèneraient en Bretagne. Si elle est vraiment Pouline Picard, peut-être l'ambiance natale, au cas où on se trouverait en présence d'un cas d'amnésie et de mutisme pathologique, lui rendra-t-elle la parole et le souvenir.

Mais, alors, l'énigme subsiste. Qui a volé l'enfant, et pourquoi l'a-t-on amenée à Cherbourg ?

Le temps d'aujourd'hui

BEAU ET CHAUD

Vent nord-ouest faible ou variable. Beau et nuageux-beau. Chaud et moins chaud. Rosée.

Le Coût de la Vie doit baisser

Une sensible diminution du prix de la viande et du blé s'affirme sur nos marchés

A l'aurore du Printemps, au début maussade mais favorisé, depuis quelques jours, d'un soleil radieux et d'une température idéale, il est permis d'espérer qu'avec le pain porté à vingt sous le kilo, cette semaine et l'augmentation de 23 % constatée sur la viande ces mois derniers, la vie chère a atteint son point culminant.

Si la spéculation ne se livre pas à de nouvelles manœuvres, illicites, mais tolérées, on peut prévoir une sensible amélioration à bref délai.

Une baisse appréciable, en voie de progrès continu, se manifeste, pour le blé, sur les marchés de Paris et des départements. Les cours, qui atteignaient, la semaine dernière, 80 francs le quintal, sont descendus à 76 ou 77 francs. En moyenne, ils dénotent un recul d'un franc cinquante sur samedi dernier. On a vendu hier, à Dunkerque, trente mille quintaux d'excellent *froment 64 francs les cent kilos.*

Pour la viande, la baisse n'est pas moins accentuée. Aux Halles Centrales de Paris, grand marché régulateur, elle se chiffrait *lundi par 20 francs sur les palerons de bœuf; 50 francs sur les plats de côtes.* Les veaux marquaient une diminution de 40 fr. sur la première qualité, 60 fr. sur la deuxième, 50 fr. sur la troisième. Pour le mouton et le lard, la baisse fut de 50 fr. sur toutes les qualités.

Ces chiffres sont de nature à mettre du baume au cœur endolori des consommateurs et laissent espérer qu'ils ne tarderont pas à faire sentir leurs bienfaisants effets à Lille, où l'état des bouchers reste inabordable pour les familles ouvrières.

D'après le tableau départemental des cours, établi par la Préfecture du Nord, pour la troisième décade d'avril, le kilo de bœuf, première qualité, se vend à la production 6 fr. 95. Or, le prétendu filet de bœuf, qui n'est souvent qu'un morceau plus ou moins coriace d'honnête vache ou de taureau épuisé, est affiché à Lille, *dix-neuf francs le kilo.*

Beaucoup de nos concitoyens se diront *sans doute que des bouchers lillois font* avec désinvolture le grand écart.

Ces sympathiques commerçants, victimes, comme tant d'autres, des difficultés *des temps présents*, ne sont d'ailleurs pas seuls en cause, car avant de débiter leur hidoche à juste prix, en se contentant d'un maigre gain, ils doivent passer par les mains expertes du jovial maquignon ou des généreux chevillards entièrement dévoués, comme chacun sait, à l'intérêt public.

La même constatation s'impose pour les boulangers, également désintéressés, fervents altruistes et tout disposés, nous en avons eu la preuve à Flers, à étrangler la vie chère. Il ne viendra à l'esprit de personne l'idée saugrenue de leur reprocher la récente augmentation du prix du pain. Nous savons qu'ils n'ont gravi l'échelle de la hause qu'à contre-cœur et menacés d'une ruine certaine. Ils l'affirment du moins bien haut et nous n'avons aucune raison de mettre leur parole en doute, persuadé qu'ils sont aussi la proie de la spéculation et de cupides intermédiaires.

Ce brevet de probité commerciale, ainsi décerné sans réserves aux deux principales corporations alimentaires, il nous sera bien permis de faire observer que le fléchissement actuel des cours du blé et des bestiaux doit avoir sa répercussion logique et nécessaire dans la boutique des détaillants.

Le maintien du pain à un franc le kilo et des tarifs abusifs en boucherie ne se comprendrait pas, par suite des nouvelles conditions économiques que vient de faire éclore le Printemps comme des fleurs d'espérance.

E. POLVENT.

Le feu a ravagé le Casino de Paris

L'incendie qui menaça les alentours fit 1 million de dégâts

Paris, 9 mai. — Un violent incendie s'est déclaré, à 15 h. 10, au cours d'une répétition dans le cintre du Casino de Paris, et s'est communiqué tout de suite aux décors et au plancher de la scène. Tous les acteurs et figurants ont pu se sauver à temps et il n'y eut pas d'accident de personne.

Le feu a redoublé de violence vers 15 h. 30 et l'on a dû faire évacuer une école communale, dont les classes sont contiguës au mur de la scène, rue Blanche. Les flammes ont attaqué les arbres qui se trouvent dans la cour de récréation de cette école.

Les secours ont été immédiatement organisés sous la direction du préfet de police et du directeur de la police municipale.

Cet incendie a été provoqué par un court circuit.

Le théâtre de l'Apollo, voisin du Casino, semblait devoir être attaqué par les flammes.

A 17 heures, les pompiers étaient maîtres du sinistre.

Seule la scène fut la proie des flammes. Il semble que les dégâts doivent s'élever à près d'un million. Tous les costumes et la plupart des décors sont en effet détruits.

Le vingt-huitième Bordeaux-Paris

La grande épreuve classique Bordeaux-Paris se courra dimanche prochain pour la vingt-huitième fois.

Soixante-cinq coureurs ont répondu à l'appel des organisateurs.

La Fortune n'est pas toujours aveugle...

LE ROMAN DORÉ d'une Enfant abandonnée

A Haplincourt (Pas-de-Calais), une ex-pupille de l'Assistance Publique vient d'hériter d'une propriété, sise en Italie, évaluée 400.000 lires :: :: ::

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

On s'est plû, de tous temps, à évoquer les histoires plus ou moins véridiques, d'oncles d'Amérique, disparus, depuis des années, qui à leur mort laissaient à leurs héritiers des legs fabuleux. Bien des personnes se sont laissées bercer à ces aventures, qui bien souvent n'appartenaient qu'au domaine de la pure fantaisie.

Nombre d'autres, également, en ont été victimes tel, le marin dunkerquois Bernard Pouech, le pseudo-héritier des 38 millions, de l'oncle d'Argentine dont le soi-disant heureux sort a défrayé pendant des semaines toutes les conversations et alimenté la chronique des faits divers.

Si la plupart du temps ces histoires d'héritage ne sont en somme, que de grosses mystifications, il arrive parfois cependant que le rêve se réalise au profit de personnes qui n'en avaient pas la moindre intention.

Bien plus, même, il se fait que le vieux dicton populaire, « la fortune est aveugle », se trouve démenti.

Ce fait rare, mais véridique, cependant, vient de se produire, à Haplincourt, une petite commune sise aux confins du Pas-de-Calais, à la limite de la Somme.

Une jeune fille de 22 ans, Maria Frédrigi, ex-pupille de l'Assistance publique, vient en effet d'hériter de son père, inconnu jusque ces temps derniers, d'une propriété superbe, sise en Italie, qui n'est pas estimée moins de 400.000 francs.

L'affaire serait banale par elle-même, si elle n'était accompagnée d'un véritable roman, dont l'héroïne est l'heureuse héritière, une pauvre enfant abandonnée que nous avons visitée hier, et qui, avec la meilleure grâce, nous a conté les péripéties de sa vie mouvementée.

Chez l'heureuse héritière

C'est dans un modeste baraquement où elle est employée comme servante au service de Mlle Ditte, que la fortune est venue combler de ses dons la pauvre sans-famille.

Accompagné du garde-champêtre de la commune, un vieux brave à l'allure martiale malgré ses soixante-dix ans, nous trouvons l'heureuse héritière occupée aux soins du ménage.

Dans sa simple tenue de paysanne, avec ses cheveux brun ardent, et son regard vif et intelligent, elle caractérise bien la race de laquelle elle descend.

Après avoir été mise au courant de l'objet de notre visite, craintive d'abord, puis plus loquace ensuite, elle répond à nos questions, découvrant dans un large sourire la double rangée de ses belles dents blanches.

Abandonnée par ses parents

— Oui, monsieur, dit-elle après bien des réticences, c'est moi l'heureuse héritière dont vous parlez. Ma vie, cependant, n'a pas toujours été gaie, car je n'étais qu'une pauvre enfant abandonnée.

En 1902, alors que j'étais seulement âgée de trois ans, des inconnus, sans doute à la solde de mon père, me portaient à l'Assistance publique, à Paris, où j'étais abandonnée.

Quelques mois plus tard, un brave homme d'Haplincourt, M. Nizard Jean-Baptiste, horloger de sa profession, venait me prendre pour m'adopter.

Jusque l'âge de 14 ans, je vécus avec ces bonnes gens, qui me prodiguaient tous leurs soins. J'allai à l'école du village avec mes petites compagnes, jusqu'en 1913, date à laquelle ayant atteint l'âge de quitter l'école, on m'envoya à Arras, où je fus employée comme servante. A mon nouveau poste, je ne connus guère le bonheur, mais ne pouvant quitter mes patrons, je restais avec eux jusqu'en 1917.

A cette époque, je fus évacuée, comme nombre d'Arrageois et placée dans une honnête famille de cultivateurs à Hesdin, où je restai deux ans, exécutant les travaux de la ferme et du ménage.

C'est en 1919 que je revins à Haplincourt, où j'avais passé la plus grande partie de ma jeunesse. Mlle Ditte me demanda de venir habiter avec elle, je consentis et c'est depuis lors que je vis avec ma nouvelle mère d'adoption. Voici tracée à grands traits toute ma vie. Bien que sans famille et privée des caresses de ma mère légitime, je vécus des années heureuses, mais aussi des années bien tristes, ignorant tout de mes parents et de ma naissance.

La bonne nouvelle

Il y a quelques mois déjà, j'étais ici occupée aux soins du ménage, quand le facteur m'apporte une lettre portant le cachet de Paris.

— Qui pouvait bien d'écrire de la capitale ?

Interloquée, je l'ouvris. Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre qu'un notaire me demandait de passer à son bureau, pour communication urgente concernant ma naissance et un héritage dont je devais bénéficier.

Au plus haut point stupéfaite, ne connaissant pas Paris, je me proposais de demander à une personne du village de m'accompagner, mais, après réflexion, je me décidai à partir seule.

Fermement résolue, je me suis donc mise en route, animée du désir ardent de pénétrer enfin le mystère de ma vie...

Fille d'un industriel italien

Après avoir erré longtemps dans la fourmilière des rues de la capitale, après m'être renseignée auprès des agents, je finis par trouver le notaire recherché, qui détenait le grand secret.

L'officier ministériel m'apprit alors, qu'ayant atteint l'âge de ma majorité, je pouvais entrer en possession de l'héritage laissé par mon père, un industriel italien nommé Fédrigi, qui avant de mourir, un an après m'avoir abandonnée, c'est-à-dire en 1903, me reconnut comme sa fille et me légua un superbe hôtel particulier sis dans une des rues principales de Trévise. Mon père, industriel fortuné, avait séduit une jeune autrichienne, Mlle Mulier, qui devait devenir ma mère, et c'est de leurs relations que je naquis.

Désireux sans doute de jeter sur ma naissance le voile de l'oubli, il décida de me faire disparaître et c'est à cette fin qu'il m'envoya à Paris, à l'Assistance publique, où je fus recueillie par mes parents adoptifs.

En me donnant ces détails, le notaire me montra les plans, et la photographie de l'immeuble qui m'était légué, et dont je pouvais entrer en possession. L'hôtel, avec ses dépendances, était estimé environ 400.000 lires. Comme il n'est momentanément qu'occupé en partie, son revenu ne s'élève qu'à 12.000 lires, ce qui représente un peu plus de 6.000 francs en argent français.

Pour le temps passé, le notaire m'annonça qu'il allait faire toutes les démarches nécessaires auprès de son collègue italien, pour me faire obtenir le montant des loyers et revenus perçus depuis la date de la mort de mon père. Quelques mois après ma visite, c'est-à-dire ces temps derniers, je fus avisée que tout était réglé et que je pouvais toucher la forte somme qui m'était due. Comme je ne savais à quoi l'employer, je demandais au notaire de le garder et de le faire fructifier.

Quant à la propriété, je la confiai aux soins de mon notaire, qui s'occupe de sa gérance.

Telle est l'histoire de ma vie. Avouez qu'elle n'est pas banale!

Depuis des semaines, je gardai jalousement le secret de mon bonheur, et c'est seulement lorsque je manifestai le désir de quitter la localité, que la nouvelle de mon heureux sort s'ébruita.

Les voisines, en effet, mirent une telle insistance à vouloir pénétrer le motif de ma détermination, que je finis par confier à quelques-unes d'entre elles que je possédais une maison à Trevise, et que je comptais aller l'habiter.

Comme une traînée de poudre, la nouvelle se répandit, et fit bientôt l'objet de toutes les conversations.

On causa, on se colporta la nouvelle de porte en porte et la rumeur publique ne tarda pas à me sacrer millionnaire.

Heureusement, le village n'est pas grand et la fausse nouvelle, étouffée dès sa naissance, n'en dépassa pas les frontières.

Projets d'avenir

— Si vous n'êtes pas millionnaire, vous voilà déjà fortunée.

Quels sont vos projets d'avenir ? Comptez-vous aller vivre sous le riant soleil d'Italie ?

— J'avoue que je ne suis pas encore bien fixée, nous répond, souriante, la brune paysanne. Je compte aller visiter prochainement mon hôtel. Qui sait si je n'y resterai pas !

— Oui, mais, vous ne connaissez pas l'Italie ?

— Je l'apprendrai. La langue n'est pas si difficile, je comprends déjà la plupart des Italiens qui travaillent dans la région.

— Ne pensez-vous pas trouver un fiancé ?

A notre question, la jeune fille rougit, rougit... devient pourpre... puis elle avoue :

— Peut-être !... mais encore faudrait-il qu'il soit gentil, et qu'il ne me courtise pas pour l'argent. Je n'épouserai que celui qui paraîtra véritablement m'aimer et que j'aimerai en retour de tout mon cœur.

— Si vous épousiez un Français, iriez-vous tout de même en Italie ?

— Cela changerait sans doute les choses. En ce cas, je vendrais ma propriété de là-bas, comme me l'a conseillé mon notaire, dès que le cours de la lire sera relevé, et j'achèterai une ferme avec de bonnes terres que nous exploiterons.

A l'évocation de ce doux rêve, la jeune fille lève les yeux dans le vague et soupire. Dans sa brune tête, ses pensées volent vers un avenir qu'elle espère heureux.

Maintenant que la fortune lui a souri, elle ne s'en montre pas plus fière. Elle est toujours la simple et modeste servante qui ne conçoit le bonheur réel que dans le travail et n'oubliera jamais les durs moments de sa prime jeunesse.

Pour une fois, la « Fortune n'a pas été aveugle ». Elle a fait une heureuse d'une déshéritée.

M. P.

Les sanglants exploits du soldat-bandit

Il s'est reconnu coupable d'un troisième forfait

Nous avons conté, il y a quelques jours, l'arrestation mouvementée par la police d'Arras, du nommé Rembauville, soldat au 509e d'assaut, pour agression en cette ville.

Au cours de la poursuite acharnée qui amena son arrestation, le jeune bandit engagea avec les agents de la force publique une véritable bataille à coups de revolver et blessa grièvement un de ses poursuivants. Ce ne fut pas sans mal que l'on parvint à le réduire à l'impuissance et à le capturer.

Interrogé, Rembauville avait également été reconnu coupable d'un acte de banditisme commis à Villers-Bocage, où il dérobe 50 francs dans la caisse d'un estaminet.

Or, habilement cuisiné par M. Branchard, commissaire à la 2e brigade de la police mobile de Lille et par M. Nozon, commissaire de police, à Arras, Rembauville vient également d'avouer une agression contre une vieille femme, commise le 7 avril, entre Pernes et Lillers, dans un train. Rembauville, comme on sait, est de Frévent, où le considère comme un déséquilibré.